



**10<sup>ème</sup> édition du concours académique  
sur les droits fondamentaux  
5 juin 2026**

**Propos introductifs prononcés par Jean-Michel Etcheverry,  
premier président de la cour d'appel de Montpellier**

Le 4 décembre 2015, mon anté-prédécesseur, Eric Négron, signait avec le recteur de l'académie de Montpellier et Maître Amparo Domingo, présidente de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Montpellier, une convention destinée à promouvoir des actions visant à permettre aux élèves des collèges et des lycées en particulier de découvrir le droit et la justice.

Parmi les actions prévues : l'organisation par l'institut des droits de l'homme de Montpellier d'un concours relatif aux droits fondamentaux.

Ce concours était alors présenté comme ayant pour objectifs de sensibiliser nos plus jeunes aux droits fondamentaux, d'encourager leur engagement et leur prise de responsabilité et de développer leur capacité à élaborer un discours construit.

Alors que la France s'apprête à entrer dans une année électorale aux enjeux considérables,

Alors qu'en France, nation des droits de l'Homme, l'Etat de droit fait de plus en plus l'objet d'attaques que l'on pensait réservées à de lointains pays étrangers,

Alors que la justice elle-même, les magistrats eux-mêmes, sous le feu de l'actualité la plus dramatique, font l'objet de mises en cause toujours plus virulentes,

Plus grande que jamais est l'urgence démocratique de sensibiliser les plus jeunes d'entre nous – parce qu'ils sont des citoyens en devenir, parce qu'ils sont l'avenir de notre démocratie - aux valeurs démocratiques, aux valeurs de notre République, aux valeurs de notre Etat de droit.

En 2016, première édition du concours – dont nous fêtons cette année la 10<sup>ème</sup> édition – le sujet avait porté sur l'article IV de la déclaration des droits de l'homme de 1789 et sa si belle formule : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »

Huit collèges du département de l'Hérault avaient alors concouru – déjà dans cette superbe salle des assises. C'est le collège Fontcarrade de Montpellier qui restera à tout jamais le vainqueur du 1<sup>er</sup> concours.

Depuis, les barreaux ont été associés au concours et le bâtonnier de Montpellier ou son représentant est systématiquement membre du jury aux côtés des représentants de l'Institut des droits de l'homme et du rectorat.

Depuis, surtout, le concours a été étendu aux autres départements du ressort de la cour d'appel, d'abord à l'Aude et aux Pyrénées-Orientales et enfin, cette année au département de l'Aveyron qui, pour la 1<sup>ère</sup> fois, a rejoint le concours.

Je souhaite saluer particulièrement nos deux collèges demi-finalistes qui – je le sais – ont été eux-aussi remarquables ce matin : le collègue Albert Camus de Perpignan et le collègue Jean-Moulin de Rodez.

Deux collèges finalistes pour cette 10<sup>ème</sup> édition du concours des droits fondamentaux :

- le collègue Gaston Bonheur de Trèbes, qui joue à domicile, puisqu'il était déjà finaliste l'an dernier
- et le collègue Le Salagou de Clermont L'Hérault qui vient, à son tour, relever le défi.

Le sujet sur lequel vous allez pouvoir exprimer tous vos talents n'est pas des plus simples.

Il s'agit de l'article VII de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : *« Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance »*

Avant de laisser la place aux joutes oratoires que nous attendons tous avec impatience, je tiens à saluer l'investissement considérable des enseignants qui ont accompagné durant plusieurs mois leurs élèves mais aussi tout un ressort judiciaire qui a su se mobiliser pour organiser les sélections territoriales qui se sont tenues dans chaque département ces dernières semaines :

- à Carcassonne, le 12 mai dernier, sous la présidence de la présidente du tribunal judiciaire
- à Rodez, le 18 mai dernier, sous la présidence de la présidente du tribunal
- à Perpignan, le 19 mai, sous la présidence de la présidente du tribunal
- à Montpellier, le 22 mai, sous la présidence de l'un des premiers vice-présidents de la juridiction.

Un haut niveau de représentation qui, je tiens à le remarquer, souligne l'implication de l'institution judiciaire dans ce formidable concours dont j'ai plaisir à célébrer, cette année, la 10<sup>ème</sup> édition.

Bonne chance à chacun et chacune d'entre vous.